

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026-39-BLG

Le Maire de Barfleur,

Vu les articles L2212 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par la commune de Barfleur, en vue de l'organisation du concert de la troupe Electric Youth Orchestra, le jeudi 09 juillet 2026 à 18h Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR,

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental en date du 07 juillet 2026,

ARRÊTE :

Article 1 : la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits le jeudi 09 juillet 2026 de 08h00 à 22h00, Quai Henri Chardon à partir du Monument aux Morts jusqu'au Kiosque à Livres.

Article 2 : L'avis favorable a été donné par le Conseil Départemental sous les réserves suivantes :

- Durant ce concert, un accès sera matérialisé pour les secours terrestres et maritimes
- Aucune atteinte ne devra être portée aux infrastructures portuaires
- L'emplacement occupé sera remis en état au plus tard dans la journée suivant le concert.

Article 3 : La mise en place de la signalisation sera assurée par les services municipaux.

Article 4 : La Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue et le Maire de Barfleur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 07 juillet 2026

L'adjointe par délégation
Betty LE GUILLOU

